



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

communes

Question écrite n° 120047

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur le niveau de la coopération décentralisée entre la France et les pays en voie de développement. En effet, cette forme d'action solidaire s'est répandue à travers la France et se révèle très appréciée de nos compatriotes, quelle que soit leur sensibilité politique. Ainsi de très nombreuses collectivités apportent au niveau des régions, départements et communes, des soutiens financiers non négligeables : là, pour reconstruire une école ou un dispensaire, là, pour ouvrir un puits ou réparer une mairie. Avant que ce genre d'action puisse prendre une nouvelle ampleur, il pourrait se révéler utile, voire indispensable de mieux connaître l'ampleur de cette coopération, par le recensement des collectivités locales concernées et le montant des concours financiers engagés. Un code des bonnes pratiques serait alors réalisé et éventuellement soumis aux nouvelles collectivités concernées ou intéressées par la relance de cette politique de solidarité internationale. Il lui demande donc si ces informations existent déjà et si elle compte mieux les faire connaître ou si elle compte développer cette action en mettant en oeuvre cette suggestion dans les mois qui viennent.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120047

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2294